

Monsieur le Conseiller fédéral
Moritz **Leuenberger**
DETEC
3003 Berne

Delémont, le 27 juin 2007

Réponse de la Conférence des directeurs cantonaux des transports de Suisse occidentale (CTSO) à la consultation sur le ZEB

Monsieur le Conseiller fédéral,

La Conférence des Directeurs cantonaux des transports de Suisse occidentale (CTSO) est une conférence régionale associée à la Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP/KöV). Les membres de la CTSO sont les cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud. En appui de la CTP/KöV, la CTSO souhaite prendre position sur le projet ZEB.

1 La CTSO apporte son soutien au projet ZEB comportant l'offre de base et les options d'extension

Les cantons de Suisse occidentale apportent leur plein soutien à un projet ZEB comportant l'offre de base et les options d'extension. Les mesures énumérées à l'article 4 du projet de Loi fédérale sur le développement de l'infrastructure ferroviaire (LDIF) de même que celles énumérées au point 1.2.5 du rapport soumis à consultation sont à réaliser impérativement et rapidement, en leur accordant le même traitement. Concernant la Suisse occidentale, il s'agit notamment des aménagements entre Lausanne et Genève (3^{ème} voie Renens – Allaman), de l'équipement à 2 voies du tronçon Ferden – Mitholz du tunnel de base du Lötschberg, de la réalisation de la double voie Schafis - Twann (tunnel de Gléresse) ainsi que des mesures sur la liaison entre Bienne et Bâle via Delémont.

Les cantons demandent en outre que le contenu actualisé des options soit représenté clairement dans le message et que les synergies entre les options (notamment entre les EO1, 2, 6 et 8) soient représentées dans le message.

2 Le montant à affecter aux mesures ZEB doit correspondre au solde de l'enveloppe prévue initialement pour RAIL 2000

Un montant de 13.4 mrd de francs était prévu pour RAIL 2000. Après réalisation de RAIL 2000 1^{ère} étape, il reste une somme de 7.5 mrd de francs. Si l'on tient en outre compte des projets NLFA à hauteur de 1.1 mrd de francs ajoutés à ZEB, c'est finalement une somme de 8.6 mrd de francs qui doit être mise à disposition des mesures ZEB.

3 Les mesures ZEB sont nécessaires rapidement

Il est prévu de réaliser les mesures ZEB entre 2015 et 2030, voire entre 2020 et 2035. Afin de répondre aux besoins actuels en matière de capacité et de performance, et aussi afin de ne pas perdre de nouvelles parts de marché, la CTSO estime que les mesures ZEB sont à réaliser entre 2010 et 2020.

4 Le financement des NLFA ne doit en aucun cas s'effectuer au détriment des mesures ZEB

Afin de respecter l'enveloppe prévue initialement pour les mesures à réaliser au titre du projet RAIL 2000, les cantons membres de la CTSO demandent la création d'un financement spécial permettant de couvrir les coûts supplémentaires des NLFA. Le surcoût de réalisation des NLFA n'a strictement aucune influence sur la nécessité d'améliorer le réseau ferroviaire dans son ensemble. Etablir un lien entre ces surcoûts et les mesures ZEB n'est donc pas acceptable.

5 Une vue d'ensemble à moyen et long terme est nécessaire

La CTSO est d'avis qu'une vue d'ensemble portant sur les extensions futures du réseau ferroviaire et leur financement est à réaliser dans les meilleurs délais, si possible jusqu'en 2011.



La CTSO souhaite que le projet ZEB soit soumis au Parlement dans les meilleurs délais.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à la présente prise de position, nous vous adressons, Monsieur le Conseiller fédéral, nos salutations distinguées.

Pour la CTSO

Jean-Claude Hennet
Secrétaire général

François Marthaler, président
Conseiller d'Etat du canton de Vaud